Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260520-20260607_BIS-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, JAGUT Nolwenn, GARÇON Bénédicte, QUENARDEL François, HERRAULT Pascal, BARBIN Françoise, MAGNEN Franck, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, CHAUSSEREAU Sandrine, QUELLEC Lydie, GUITON Gaëlle, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie.

POUVOIRS : M. ONIMUS Rémy donne pouvoir à M. Gildas POSSÉMÉ. M. Jean-Michel VIDUS donne pouvoir à M. Jean-Paul FRÉOUX. Mme BARBIN Françoise donne pouvoir à Isabelle GUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : QUELLEC Lydie

2026.06.07 Désignation des responsables communaux FDGDON du Morbihan

La FDGDON du Morbihan est une organisation professionnelle, régie par le Code Rural au service du monde agricole, des collectivités et des particuliers. Elle est chargée de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre divers organismes nuisibles du monde animal et végétal sur le département.

Les missions :

- Promouvoir dans les zones agricoles comme non agricoles des méthodes de lutte respectueuses de l'environnement contre les organismes classés nuisibles.
- Organiser des actions départementales de lutte contre les espèces animales ou végétales exotiques envahissantes. Vente de matériel de piégeage et d'effarouchement. Nos missions d'utilité publique ou d'intérêt général s'inscrivent dans une démarche globale de soutien, d'aide et de conseil aux agriculteurs et aux collectivités.

La commune en tant qu'adhérente doit renouveler ses référents.

Référent « ragondin »	Référent « frelon asiatique »
Il organise les réunions (2/an) avec les piégeurs de ragondins	Il met à disposition la liste d'entreprises en mesure d'assurer la destruction du nid (liste des désinsectiseurs référencés par la FDGDON 56)
Il établit le suivi auprès de la FDGDON. Il n'est pas nécessairement piégeur.	Il transmet à la FDGDON 56 les éventuelles anomalies de destruction.
Il organise le repas annuel pour remercier les piégeurs.	Il a à sa disposition les documents d'informations transmis par la FDGDON 56 (organisation de la lutte, recommandations et préconisations sur le piégeage des fondatrices au printemps,

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260520-20260607_BIS-DE

	recommandations sur la destruction des nids primaires…)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne Françoise BARBIN en tant que référente « frelon asiatique » et Vincent HAËNTJENS en tant que référent « ragondins ».

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Lydie QUELLEC
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.05.22 13:33:41 +02'00'